



Ex employé veut me mettre au prud homme

Par **misterbeef**, le **09/12/2014** à **17:16**

bonsoir , j ai appris que un de mes anciens employé veut me mettre au prud homme
Je viens d apprendre qu il avais eu un RDV (je ne sais pas ou) mais c était officiel vendredi
05 . 12 et qu il a recontacter les client chez qui on avais travaillé ensemble (lui pas déclaré)
il l avais déjà contacter pour obtenir un certificat de présence sur le chantier qu il n avais pas
eu et la il viens le relancer

Donc j aurais aimez savoir comment se passe les procédure lors d une saisie des prud
homme et si cette réunion qu il a eu est dans l ordre des choses

Merci d avance

Par **moisse**, le **09/12/2014** à **18:03**

Non,

Pour le reste c'est votre troisième message relatant votre mésaventure.

Lorsqu'un salarié saisit le CPH, une première audience de conciliation est organisée par le conseil, et forcément toutes les parties sont convoquées.

Vous avez effectué du travail dissimulé et vous serez sanctionné au moins financièrement, et peut-être pénalement pour cela.

Par **misterbeef**, le **09/12/2014** à **21:07**

merci